Octobre 2020

FO SECTIONS AXA France

L'information différemment

Restitution de la seconde séance de négociation portant sur le Forfait jours à destination des commerciaux non-cadres du réseau AEP

TOUT BÉNÉFICE… POUR L'ENTREPRISE !

Composition de la délégation **FO :** Élise, Guillaume, Dera, Laurent, Franck et Philippe

Après un rappel très succinct du cadre dans lequel se situe cette négociation, c'est à dire la transposition de l'article 24 de la nouvelle convention collective, nous avons eu droit à un véritable festival de questions dont la pertinence pouvait s'apparenter à l'impact sur l'écosystème du fleurissement des balcons en zones rurales.

Autrement-dit le vide presque sidéral, mais sidérant.

Qu'il s'agisse de la motivation de l'employeur basée sur un argumentaire du style, le forfait jours est plus adapté que le forfait heures pour les commerciaux parce qu'on vous le dit…

Qu'il s'agisse de la destination à qui s'appliquerait le forfait jours proposé sans discernement en infraction avec les échanges tenus lors de la négociation au niveau de la branche, puisque jeunes ou expérimentés seraient « logés » à la même enseigne et éligibles au forfait jours alors que l'autonomie dans l'organisation du travail et le caractère des horaires non prédéterminés restent à démontrer.

Ne disposant pas de la vérité révélée, nous avons proposé que ces questions soient examinées par un expert qui pourra ainsi éclairer les syndicats dans leurs prises de décisions.

Notre proposition a agi comme du chloroforme et provoqué un engourdissant des deux hémisphères du cerveau.

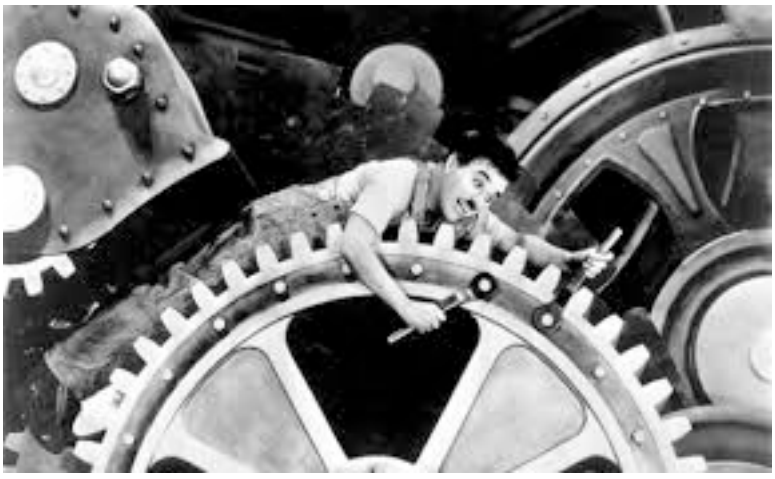

Sur le fond, FO a rappelé le rôle des Organisations Syndicales et les principes essentiels de la négociation, qui de toute évidence semble avoir été oubliés dans les méandres de l'accomplissement de la volonté patronale devenue la règle principielle d'une majorité bien silencieuse qui donne le sentiment d'accepter en contrepartie d'un champ ouvert à tous les abus, les trois petits jours de JRA

complémentaires qui seront réduits en fonction du nombre de jours fériés dans l'année dès lors qu'ils dépasseront 8 jours sur un exercice civil.

L'indemnisation, parfois bien relative, de 11 des 14 jours reste bien dérisoire au regard de l'augmentation des journées de travail qui servira de base de lancement à un objectif économique d'augmentation de la… productivité.

Au-delà de cet aspect, les contreparties en échange de journées plus longues, de la garantie quasi absolue du non paiement d'heures supplémentaires et l'évitement du délit du travail dissimulé, sont clairement et anormalement dérisoires.

FO, pour sa part, a proposé des mesures complémentaires comme :

- Le paiement d'une prime d'assiduité,
- un salaire annuel garanti,
- un nombre de jours travaillés à 210 jours maximum (c'est 207 pour les cadres administratifs) avec une adaptation des seuils,
- une valorisation des journées indemnisées,
- une majoration des jours transférés dans le PERCO.

La Direction se limitant, quant à elle, à l'indemnisation de 11 des 14 jours sur la base d'une formule de calculs qui a démontré ses limites.

À vrai dire, il n'y a eu aucune négociation. La Direction est venue avec une feuille de route et elle est repartie sans même payer le péage, laissant pour l'occasion la note aux salariés abandonnés sur une aire d'autoroute par des syndicats complètement atones et bien étonnamment conciliants.

Seule, **FO** a proposé en vain des solutions alternatives à l'occasion de cette « négociation », expresse, achevée à vrai dire avant même d'avoir commencée. La vérité étant probablement ailleurs.

Pour les salariés actuellement embauchés et qui « bénéficient » du forfait en heures, nous les invitons à conserver précieusement leur statut puisque l'option de bascule est facultative…

La délégation **FO**